

# **COMPTE - RENDU**

## **DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE**

### **DU 09 JUIN 2017 À 19 H 00**

**PRÉSENTS** : Messieurs GOFFINET, ACOLAS, BARON, BLANCHARD, BOUGRAT, Mesdames ERNE, FERNANDES, HANICQ, Messieurs HUE, LAMY, LECOMTE, Mesdames LESIMPLE, MARTINAT, Messieurs NICOLA, PÉCILE et Madame TEYSSIER.

**ABSENTS EXCUSÉS** : Monsieur FOUDRAT, Mesdames GOGUÉ, LAVRAT, MASCRÉ et SARRON.

**ABSENTS** : Messieurs BONNET et Madame DESCHAMPS.

**POUVOIRS** : Monsieur FOUDRAT à Monsieur GOFFINET,  
Madame GOGUÉ à Monsieur LECOMTE,  
Madame LAVRAT à Monsieur BARON,  
Madame MASCRÉ à Madame MARTINAT,  
Madame SARRON à Madame HANICQ.

---

*La séance est ouverte à 19 heures 00 sous la Présidence de Monsieur GOFFINET, Maire. Il donne ensuite la parole aux Commissions qui décrivent, dans l'ordre, l'action menée par chacune d'elle.*

#### ❖ **RAPPORT DES COMMISSIONS** :

➤ Compte-rendu des commissions de la Communauté de Communes de la Septaine.

Le 22 mai 2017 a eu lieu une présentation du contrat « solidarité – territoire ».

Le projet de mise en place du haut débit pour les communes de La Septaine est en cours et devrait être finalisé dans environ 18 à 30 mois.

Dans le domaine scolaire, les Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) ne seront pas modifiées pour la rentrée 2017/2018.

#### **Monsieur LAMY arrive et prend place au sein du conseil à 19h15.**

➤ Compte-rendu des commissions de la commune d'AVORD :

❖ Commission communication :

- 30 mai 2017, agenda de poche 2018.

L'agenda de poche sera réalisé par la même entreprise que les plans de la commune et le point informations, c'est-à-dire INFOCOM. Celui-ci ne coûtera rien à la commune. Il sera financé par des entreprises, commerces et artisans. L'agenda de poche sera distribué à la population en fin d'année.

#### **Monsieur LECOMTE arrive et prend place au sein du conseil à 19h20.**

❖ Commission marchés à procédure adaptée :

- 31 mai 2017, panneau d'affichage d'informations.

C'est la société LUMIPLAN qui a été retenue avec un panneau simple face sur mât et affichage avec LEDs blanches. Celui-ci sera mis à côté de la bibliothèque.

❖ Conseillers Municipaux :

- 07 juin 2017, plan de gestion différenciée – stratégie d'intervention.

Il a été relevé beaucoup de parcelles vertes. Avord est donc une commune verte.

Les panneaux d'affichage relatifs à ce projet seront installés avant le passage des jurys des villes, villages et maisons fleuris départementaux et régionaux.

Un appareil de désherbage au gaz et une débroussailleuse « reciprocator » vont être achetés.

Monsieur BLANCHARD informe les conseillers que les travaux de la rue Saint-Exupéry (de la place Tillet aux écoles) vont débuter semaine 28.

Des travaux de marquage au sol vont également être réalisés sur la commune.

Monsieur BLANCHARD informe les conseillers que les travaux de dépollution se sont bien passés. Les travaux ont repris dans le bas de la rue Maryse Bastié. Remerciements à Monsieur LEPAGE de l'USID pour le travail réalisé dans le cadre de la dépollution.

❖ **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21.04.2017 :**

Le conseil municipal a adopté à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 21.04.2017

❖ **DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

Madame ERNE est élue secrétaire de séance.

❖ **DÉLIBÉRATIONS :**

AUTORISATION A MONSIEUR LE MAIRE DE CONTRACTER UN EMPRUNT FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS 2017 POUR LE LOTISSEMENT « LES TORTILLETES »
--

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée la proposition de financement du Crédit Mutuel du Centre pour les investissements 2017.

Le conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- décide de retenir la proposition du Crédit Mutuel du Centre aux conditions suivantes :
  - ♦ objet : Investissements 2017
  - ♦ durée : 3 ans
  - ♦ montant : 1 800 000 €
  - ♦ taux : révisable EURIBOR 3 mois moyenné un mois + marge de 0.90 %
  - ♦ périodicité : possibilité de remboursements partiels sans indemnités
  - ♦ commission d'engagement : 1 800 €
- autorise Monsieur le Maire, ou à défaut un de ses adjoints, à signer tous documents relatifs à cette opération.

*Vote à l'unanimité.*

SIVY – CONVENTION : INTERVENTION DE RENATURATION SUR L'YÈVRE A AVORD AUTORISATION A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION
--

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le SIVY a fait parvenir pour signature une convention relative à l'intervention de renaturation sur l'Yèvre à AVORD dont l'objet est d'effectuer une opération de restauration de l'Yèvre sur environ 500 mètres linéaires (abattage des peupliers et de la végétation présente sur le bord de rivière, opération de plantation, restauration du cours d'eau ...).

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- autorise Monsieur le Maire, ou à défaut un de ses adjoints, à signer la convention relative à l'intervention de renaturation sur l'Yèvre à AVORD.

*Vote à l'unanimité.*

ANTAI – CONVENTION : MISE EN ŒUVRE DU PROCESSUS DE LA VERBALISATION ÉLECTRONIQUE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE D'AVORD AUTORISATION A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION
---

N'ayant pas obtenu tous les éléments nécessaires pour le vote de cette délibération, celle-ci est reportée à une séance ultérieure du Conseil Municipal.

**CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE POUR LE POSTE DE RELÈVEMENT DU COLLÈGE  
AUTORISATION A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de signer avec la SAUR une convention d'assistance technique pour le poste de relèvement du collège George Sand à AVORD.

Le conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- approuve la convention entre la commune d'AVORD et la SAUR,
- autorise Monsieur le Maire, ou à défaut un de ses adjoints, à signer la convention d'assistance technique pour le poste de relèvement du collège George Sand.

*Vote à l'unanimité.*

**PLAN DE FINANCEMENT 2017  
PLAN DE GESTION DIFFÉRENCIÉE DES ESPACES PUBLICS  
ACQUISITION DE MATÉRIEL ALTERNATIF**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que dans le cadre de l'engagement de la commune dans un plan de gestion différenciée des espaces publics, il convient de faire l'acquisition d'un matériel alternatif pour entretenir ses espaces verts.

Le montant total du matériel est de 6 703,00 €uros H.T.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- sollicite une aide financière auprès du Conseil Régional Centre-Val de Loire dans le cadre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale 2014-2019 du Pays de Bourges à hauteur de 40% du montant total, soit 2 600,00 €uros H.T.,
- sollicite une aide financière de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne à hauteur de 40% du montant total, soit 2 681,20 €uros H.T.,
- approuve le plan de financement suivant :
  - o Conseil Régional Centre-Val de Loire : 2 600 €uros représentant 40% du montant H.T. du matériel,
  - o Agence de l'Eau Loire-Bretagne : 2 681,20 €uros représentant 40% du montant H.T. du matériel,
  - o Commune – Fonds propres : le solde du montant H.T. du matériel plus l'avance de T.V.A.
- autorise Monsieur le Maire, ou à défaut un de ses adjoints, à signer tous les documents relatifs à cette acquisition.

*Vote à l'unanimité.*

**RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE SECURITÉ**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de se prononcer sur le règlement intérieur de sécurité dont l'objet est de déterminer les conditions d'exécution du travail dans la collectivité et les obligations des agents en matière d'hygiène et de sécurité.

Le règlement s'applique à tous les agents quel que soit leur statut (titulaire, stagiaire, contractuel, ...) et quel que soit leur temps de travail. Il s'applique également aux agents mis à disposition dans la collectivité par une autre collectivité ainsi qu'aux entreprises extérieures intervenant au sein de la collectivité.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- approuve le règlement intérieur de sécurité.

*Vote à l'unanimité.*

**CAUE DU CHER – ADHÉSION 2017**

Le conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- décide de verser la cotisation 2017 au CAUE du Cher d'un montant de 295,00 €.

- autorise Monsieur le Maire ou à défaut un de ses adjoints à signer tous documents relatifs à cette opération.

*Vote à l'unanimité.*

## ADMISSION EN NON-VALEUR DE PRODUITS IRRÉCOUVRABLES

La trésorerie de Baugy a informé Monsieur le Maire que des sommes impayées n'ont pu être recouvertes au motif [REDACTED] domicilié [REDACTED] à AVORD.

Le conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- décide d'admettre en non-valeur les sommes suivantes :

* eau AVORD 2014 .....	28,12 €
* assainissement AVORD 2014 ...	16,17 €
<b>Total</b>	<b>44,29 €</b>

Les crédits seront prélevés à l'article 6541 des budgets EAU et ASSAINISSEMENT.

*Vote à l'unanimité.*

## RÉTROCESSION DE LA VOIRIE – SECTION C N° 716

Le conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- accepte la rétrocession par la Société Nationale Immobilière (SNI) à la commune d'AVORD, des voiries du lotissement du « Clos Dureau », cadastrées section C n° 716 et provenant de la division de la parcelle section C n° 632.

Tous les frais afférents à cette opération (notaire...) sont à la charge de la SNI.

- autorise Monsieur le Maire ou à défaut un de ses adjoints à signer tous documents relatifs à ce dossier.

*Vote à l'unanimité.*

### **VI INFORMATIONS**

- Monsieur le Maire informe les conseillers qu'une conférence aura lieu en septembre au sein de La Septaine avec l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) pour la restauration des logements privés, les aides animées, etc.

- Monsieur LECOMTE informe les conseillers que le spectacle de l'association « Avord Gymnastique Volontaire » était magnifique.

### **VII REMERCIEMENTS**

- Madame Andrée BONNIN pour le bouquet de fleurs reçu à l'occasion de son centième anniversaire.

- Madame Odile BILLEBAULT pour le bouquet de fleurs reçu à l'occasion de son hospitalisation.

- La famille AUCHAPT pour les marques de sympathie témoignées lors du décès de Monsieur Michel AUCHAPT.

- Le Rallye Mathématique du Centre pour l'attribution de la subvention au titre de l'année 2017.

- L'association « Stratégies et Maîtrise d'adversaires 18 » pour l'attribution de la subvention au titre de l'année 2017.

- L'association « ACBD Avord » pour l'attribution de la subvention au titre de l'année 2017.

- L'association « Tennis de Table d'Avord » pour l'attribution de la subvention au titre de l'année 2017.

- L'association « Les Avions Anciens d'Avord » pour l'attribution de la subvention au titre de l'année 2017.

- L'association des « ACPG-CATM-TOE-Veuves » pour l'attribution de la subvention au titre de l'année 2017.

- L'association « Avord Handball » pour l'attribution de la subvention au titre de l'année 2017.

- L'association « L'Arches de Noë » pour l'attribution de la subvention au titre de l'année 2017.

- L'association « L'Age Heureux » pour l'attribution de la subvention au titre de l'année 2017.

- L'association « Les Ludik'Avord » pour l'attribution de la subvention au titre de l'année 2017.

- L'Amicale des Sapeurs-Pompiers Avord-Farges pour l'attribution de la subvention au titre de l'année 2017.
- L'association « Gymnastique Volontaire » pour l'attribution de la subvention au titre de l'année 2017 et pour l'aide apportée au bon fonctionnement de leur activité.

**VIII QUESTION DIVERSE :**

- Monsieur NICOLA tient à aborder le sujet des nuisances sonores place du 08 mai 1945 et au City-stade.

Monsieur le Maire lui répond qu'il a déjà vu l'affaire avec les gendarmes et leur a demandé d'effectuer des rondes et de faire respecter l'arrêté en cours, notamment pour le City-stade.

**La Séance est levée à 20h25.**

